

MESURES SALARIALES

LES EMPLOYEURS DE LA BRANCHE VALIDENT UNE NOUVELLE PERTE DU POUVOIR D'ACHAT!

À l'issue de la Commission Paritaire de Branche du 18 novembre, les employeurs ont proposé :

- Une augmentation de 0,2 % de SNB.
- Une enveloppe de 0,7 % pour l'ensemble des NR à distribuer toutes mesures confondues.



FO avait fait des propositions claires :

- Une augmentation de 3 % de SNB.
- Une enveloppe consacrée aux NR « Avancements aux choix » de 1,2 %.

Les propositions des employeurs sont insuffisantes, et indécentes au regard du besoin de reconnaissance. Aucune fédération syndicale n'a d'ailleurs validé l'Accord de Branche portant sur les mesures salariales 2021.

Dans la même logique que les pouvoirs publics qui refusent une revalorisation du SMIC afin de « ne pas mettre en difficulté les entreprises... !!! », nos « chers » employeurs, droits dans leurs dogmes, passent en force à travers une recommandation aux Entreprises de la Branche qui transforme leurs propositions en décision !

Une nouvelle fois, le signal envoyé par les employeurs est clair : l'investissement, l'engagement et la motivation des salariés de la Branche des IEG pour le maintien du service public sont reconnus par tous. **Par tous ? Sauf ceux qui les emploient !**

Un NR tous les 4 ans, en moyenne, toutes mesures confondues !!!

Pour la reconnaissance financière, il faudra repasser plus tard et se contenter d'un bouquet de MIMOSA !

Cette posture est, pour FO, inacceptable et indigne de la part des employeurs de la Branche des IEG.

Les employeurs devront assumer les conséquences de cette politique salariale et ses impacts sur l'engagement des personnels des IEG.

AGIR, NE PAS SUBIR !

www.fnem-fo.org